



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-560

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-12-12-00008 - ARRETE DOS-SDA N° 2023-850 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ECOLE D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS-PICARDIE. (3 pages)	Page 3
R32-2023-12-13-00002 - ARRETE DOS-SDA N° 2023-853 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ECOLE DE PUERICULTRICES FACULTE DE MEDECINE MAÏEUTIQUE SCIENCES DE LA SANTE DE LILLE. (3 pages)	Page 7
R32-2023-12-13-00003 - ARRETE DOS-SDA N° 2023-854 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE FACULTE DE MEDECINE MAÏEUTIQUE SCIENCES DE LA SANTE DE LILLE. (4 pages)	Page 11
R32-2023-12-13-00001 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-184 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CLERMONT (Oise) (3 pages)	Page 16

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-12-00008

ARRETE DOS-SDA N° 2023-850 PORTANT
COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE
L'ECOLE D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DU
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
D'AMIENS-PICARDIE.

**ARRETE DOS-SDA N° 2023-850 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ÉCOLE D'INFIRMIERS DE
BLOC OPERATOIRE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS-PICARDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2001 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 8 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 Le conseil technique de l'école d'infirmiers de bloc opératoire du centre hospitalier universitaire d'Amiens-Picardie est composé, pour l'année 2023/2024 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

Membres de droit :

- le directeur de l'école ;
- le conseiller scientifique de l'école.

Représentants de l'organisme gestionnaire :

- le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;
- le directeur du service de soins infirmiers de l'établissement hospitalier gestionnaire de l'école ou d'un établissement accueillant des élèves en stage ou son représentant.

Représentants des enseignants :

- un médecin spécialiste qualifié en chirurgie ou un chef de clinique enseignant à l'école, élu par ses pairs :

titulaire : Monsieur le Professeur Richard GOURON, Chirurgien, Service de Pédiatrie au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie

suppléant : Monsieur le Docteur Philippe DE-SOUSA, Chirurgien, Service d'Urologie et Transplantation au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie

- un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, enseignant permanent de l'école, élu par ses pairs :

titulaire : Madame Nathalie JOUY, Responsable Pédagogique, Cadre Pédagogique IBODE

suppléante : Madame Marie-Christine LINE, Cadre Pédagogique IBODE

- un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat recevant des élèves en stage, élu par ses pairs :

titulaire : Madame Emmanuelle MELENCHON, Cadre de Santé IBODE Bloc Opératoire au Centre Hospitalier de Saint-Quentin

suppléante : Madame Christelle AUROUX-MATTOT, Cadre de Santé IBODE, Bloc Opératoire à la Clinique Victor Pauchet

- à titre consultatif, le conseiller technique et pédagogique régional en soins infirmiers.

Représentants des élèves :

élèves de la promotion 2022-2024 :

titulaires : Monsieur Romain HALIPRE et Madame Mégane ORINE

suppléantes : Mesdames Carine CORROYER et Marion ROZOWSKI

élèves de la promotion 2023-2025 :

titulaires : Mesdames Imane BOMOURRA TREFCON
et Margote MOULLIET

suppléantes : Mesdames Anne-Catherine GAUCHARD et Claire ROBERT

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

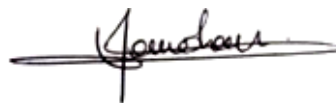
Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'école d'infirmiers de bloc opératoire du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie pour notification auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 décembre 2023

**Pour le directeur général et par
délégation,
La responsable du service gestion et
formation des professionnels de santé**



Aurore FOURDRAIN

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-13-00002

ARRETE DOS-SDA N° 2023-853 PORTANT
COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE
L'ECOLE DE PUERICULTRICES FACULTE DE
MEDECINE MAÏEUTIQUE SCIENCES DE LA SANTE
DE LILLE.

**ARRETE DOS-SDA N° 2023-853 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ÉCOLE DE PUERICULTRICES
FACULTE DE MEDECINE MAÏEUTIQUE SCIENCES DE LA SANTE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 8 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 Le conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices Faculté de Médecine Maïeutique Sciences de la Santé de Lille est composé, pour l'année 2023/2024 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'école ; Madame Nathalie CATRICE-ORTEBOIS
- le professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé ;

titulaire : Madame Marie-Laure CHARKALUK-DUPONT

suppléant : en cours de désignation

Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

1^{er} représentant : Madame Nadège CASTELAIN, Responsable Administratif et Financier à la FMMS

Suppléante du 1er représentant : Madame Perrine TAMBOISE, Secrétaire Générale à la FMMS

2^{ème} représentant : En cours de désignation

Suppléant du 2^{ème} représentant : En cours de désignation

Deux représentants des enseignants de l'école élus par leurs pairs, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

titulaire : Madame Marie MOUKAGNI-PELZER, Praticien Hospitalier
Chef de Service à l'Hôpital Saint Vincent de Paul

suppléante : Madame Hélène HUVENNE, Pédiatre à l'Hôpital Saint Vincent de Paul

- une puéricultrice, monitrice de l'école :

titulaire : Madame Géraldine DOMERGUE, Cadre Formateur à la FMMS

suppléant : En cours de désignation

Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage nommées par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- une du secteur hospitalier :

titulaire : Madame Françoise NOWAKOSKI, Cadre Puéricultrice au GHICL
Saint-Vincent

suppléante : Madame Caroline CARPENTIER, Puéricultrice au Centre Hospitalier de Saint-Omer

- une du secteur extrahospitalier :

titulaire : Madame Agathe MACREZ, Directrice à la Crèche La Poussinière
à Lille

Suppléante : Madame Eline VANDAELE, Cadre Puéricultrice à la PMI Tourcoing
Mouvoux

Deux représentants des élèves élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée égale à celle de la formation :

titulaires : Madame Amaelle FAURE et Madame Maëlle DURET

suppléantes : Madame Océane LE GAC et Madame Loan VASSE

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

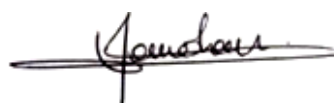
Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'Ecole de Puéricultrices Faculté de Médecine Maïeutique Sciences de la Santé de Lille pour notification auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 décembre 2023

**Pour le directeur général et par délégation,
La responsable du service gestion et
formation des professionnels de santé**



Aurore FOURDRAIN

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-13-00003

ARRETE DOS-SDA N° 2023-854 PORTANT
COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE
L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE
SANTÉ FACULTE DE MEDECINE MAÏEUTIQUE
SCIENCES DE LA SANTÉ DE LILLE.

**ARRETE DOS-SDA N° 2023-854 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'INSTITUT DE
FORMATION DES CADRES DE SANTE FACULTE DE MEDECINE MAÏEUTIQUE SCIENCES DE LA SANTE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 8 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 6 novembre 2023 portant composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé faculté de médecine maïeutique sciences de la santé de Lille ;

ARRETE

Article 1 Le conseil de discipline de l'institut de formation des cadres de santé faculté de médecine maïeutique sciences de la santé de Lille est composé, pour l'année 2023/2024 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'école ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ;

titulaire : Madame Nadège CASTELAIN, Responsable Administratif et Financier à la FMMS

suppléant : En cours de désignation

- l'un des enseignants siégeant au conseil technique, issu de la même profession que l'étudiant traduit devant le conseil de discipline, élu par ses pairs :

Formation Infirmier :

titulaire : Monsieur Jonathan FAES, Cadre Formateur à la FMMS

suppléant : En cours de désignation

Formation Ergothérapeute :

titulaire : Madame Stéphanie HEDDEBAUT-GHEERAERT, Directrice Pédagogique à l'Institut Ergothérapie de Berck sur Mer

suppléant : En cours de désignation

Formation Masseur-Kinésithérapeute :

titulaire : Madame Bénédicte DENGREMONT, Cadre Formateur à l'IKPO

suppléant : En cours de désignation

Formation Technicien de Laboratoire :

titulaire : Madame Martine BURRUS, Cadre Formateur Technicien de Laboratoire au Lycée Valentine Labbé

suppléant : En cours de désignation

- l'un des professionnels siégeant au conseil technique, issu de la même profession que l'étudiant traduit devant le conseil de discipline, élu par ses pairs :

- Formation Infirmier :

titulaire : Madame Sabine POIRETTE, Cadre Supérieur de Santé au GHICL

suppléant : En cours de désignation

Formation Ergothérapeute :

titulaire : Madame Lucie MALAPEL, Cadre de Santé Ergothérapeute
à l'Accueil de Jour « Porte de Gand »

suppléant : En cours de désignation

Formation Masseur-Kinésithérapeute :

titulaire : Madame Marie-Amélie DUBRULLE, Cadre Kinésithérapeute
à la Clinique Le Ryonnal

suppléant : En cours de désignation

Formation Technicien de Laboratoire :

titulaire : Madame Fabienne HAYART-THEETEN, Cadre de Santé
Technicien de Laboratoire au Centre Hospitalier de Lens

suppléant : En cours de désignation

- deux des étudiants siégeant au conseil technique, dont au moins un issu de la même profession que l'étudiant traduit devant le conseil de discipline, élus par leurs pairs :

- Formation Infirmier :

titulaire : Monsieur Thierry CARIN

suppléant : En cours de désignation

Formation Ergothérapeute :

titulaire : Madame Alexia GHESTEM

suppléant : En cours de désignation

Formation Masseur-Kinésithérapeute :

titulaire : Madame Marianne BERARD-CASSOU

suppléant : En cours de désignation

Formation Technicien de Laboratoire :

titulaire : Madame Karina CHEURFI

suppléant : En cours de désignation

Article 2 Des témoins peuvent être entendus à la demande de l'étudiant, du directeur de l'école ou du président du conseil de discipline.

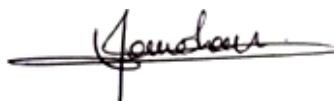
Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation des cadres de santé faculté de médecine maïeutique sciences de la santé de Lille pour notification auprès des membres du conseil de discipline et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 décembre 2023

Pour le directeur général et par
délégation,
La responsable du service gestion et
formation des professionnels de santé



Aurore FOURDRAIN

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-13-00001

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-184 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de CLERMONT
(Oise)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-184
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE CLERMONT (OISE)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2016-67 du 29 juillet 2021 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Clermont ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 8 novembre 2023 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le courrier de Madame la Présidente du conseil départemental de l'Oise en date du 27 septembre 2023 ;

Vu la délibération de la commission médicale d'établissement du 22 novembre 2023 ;

Considérant la désignation de Monsieur Maxime MINOT en qualité de représentant de la Présidente du conseil départemental de l'Oise au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Clermont, en remplacement de Madame Ophélie VAN ELSUWE ;

Considérant la désignation de Monsieur le Docteur Pierre PINAUD en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Clermont de l'Oise, en remplacement de Madame le Docteur Tiphaine OLLIVIER ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

À la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Clermont est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Clermont sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 décembre 2023

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Lionel OLLIVIER, maire de Clermont, représentant de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Evelyne BOVERY, représentante de la communauté de communes du Pays du Clermontois ;
- Monsieur Maxime MINOT, représentant de la présidente du conseil départemental de l'Oise ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le Docteur Pierre PINAUD, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Arièle DEMARQUET, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Nicolas LE ROUX, représentant désigné par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Etienne DUVAL en qualité de personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Mohamed AKROUD (association Polio-France-GLIP (groupe de liaison et d'information post-polio)), représentant des usagers désigné par la préfète de l'Oise, et un autre membre en attente de désignation.